

## Relevé de compte et de dépôt

Ce document décrit les exigences relatives au contenu et à la structure des relevés de compte et de dépôt.

Afin que l'autorité de poursuite pénale requérante puisse analyser de manière efficace et effective les relevés de compte et de compte titres fournis par la banque et éviter en même temps, le plus possible, la production ultérieure fastidieuse de documents justificatifs détaillés, la banque programme un rapport "Relevé de compte" et un rapport "Relevé de compte titres" dans lesquels sont combinées les informations suivantes provenant des systèmes internes de la banque.

Les rapports programmés peuvent être utilisés pour répondre à toutes les demandes de production de documents bancaires de toutes les autorités de poursuite pénale suisses.

Comme les termes utilisés varient d'une banque à l'autre, les contenus attendus sont décrits ci-dessous .

### Rapport "Relevé de compte "

1. Un tel rapport peut être créé par compte dont la production est demandée ou alternativement pour la production de l'ensemble des documents demandés. Dans ce dernier cas, la colonne "IBAN du compte dont la production est demandée " doit être remplie pour toutes les lignes du rapport.
2. Le rapport "Relevé de compte" se compose des colonnes suivantes (le contenu attendu est cité à titre d'exemple et n'est pas exhaustif) :

Buchungsdatum	Ediertes Konto: IBAN	Geschäftsvorgang	Gegenpartei: Finanzinstitut	Gegenpartei: IBAN	Gegenpartei: Kontoinhaber(in)	Mitteilungen	Kontowährung	Belastung (Einzelbetrag)	Belastung (Betrag)	Gutschrift (Einzelbetrag)	Gutschrift (Betrag)	Valuta	Saldo	Transaktionsnummer
---------------	----------------------	------------------	-----------------------------	-------------------	-------------------------------	--------------	--------------	--------------------------	--------------------	---------------------------	---------------------	--------	-------	--------------------

1.

- Date de comptabilisation
  - Format: „01.12.2015“
- IBAN du compte dont la production est demandée
- Description de la transaction (selon la qualification interne de la banque)
  - Versement en espèces au guichet / à la banque
  - Retrait d'espèces / dépôt au Bancomat
  - Virement bancaire / Remboursement
  - Transfert de compte
  - Intérêts crédités / débités
  - Prélèvement de frais
  - Émission/encaissement d'un chèque
  - Achat / vente de titres
  - Achat / vente de métaux précieux
  - Achat / vente de devises étrangères
  - Investissement / Remboursement des dépôts à terme
  - Octroi ou remboursement d'un prêt / d'une hypothèque
  - Débit Maestro / carte de crédit
  - Annulation de la comptabilisation
- Banque de la contrepartie

- Type de compte de la contrepartie
- #Contrepartie
  - Titulaire du compte de la contrepartie
  - Nom, prénom
 ou
  - Nom de la société
  - Pas d'adresses
- Communications
  - Communication au bénéficiaire
  - Texte de la transaction
  - But du paiement
  - Remarques
- Monnaie du compte
  - Abréviation internationale
- Débit (montant individuel)
  - Cette colonne n'est utilisée que pour les **écritures collectives** .
  - Cette colonne affiche le montant individuel respectif pour les écritures collectives .
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Débit (montant )
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Crédit (montant individuel)
  - Cette colonne n'est utilisée que pour les **écritures collectives** .
  - Cette colonne affiche le montant individuel respectif pour les écritures collectives .
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Crédit (montant)
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Date de valeur
  - Format: „01.12.2015“
- Solde (montant)
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10

Numéro de la transaction

3. L'ordre de ces colonnes ne doit pas être modifié .
4. La colonne "Type de compte de la contrepartie" contient une indication sur les informations contenues dans le champ de la colonne "#Contrepartie ». Les cas typiques sont l'IBAN, le BBAN, l'ESR, les numéros de compte internes ou TWINT. Si le champ "#Contrepartie" ne peut être rempli, la colonne correspondante "Type de compte de la contrepartie" reste également vide.
5. Les champs de la colonne "Solde" contiennent le solde « Intra-Day » pour les transactions connexes d'une journée, ou le solde „End-Of-Day“ pour la dernière transaction de la journée, et les champs de solde des transactions restantes de la journée restent alors vides. Selon la transaction, toutes les colonnes peuvent ne pas être remplies. Exemple : dans le cas d'un retrait d'espèces au guichet, il n'est

pas nécessaire de remplir les informations relatives au "compte de la contrepartie", à l'"IBAN de la contrepartie" et au "titulaire du compte de la contrepartie" .

6.

### Rapport „Relevé de dépôt“

1. Un tel rapport peut être créé par dépôt dont la production est demandée ou alternativement pour la production de l'ensemble des documents demandés. Dans ce dernier cas, la colonne "IBAN du dépôt dont la production est demandée" doit être remplie pour toutes les lignes du rapport.
2. Le rapport "Relevé de dépôt" se compose des colonnes suivantes (le contenu attendu est cité à titre d'exemple et n'est pas exhaustif):

Buchungsdatum	Ediertes Depot: Depotnummer	Titel	Titelart	ISIN	Geschäftsvorgang	Gegenpartei: Bank	Gegenpartei: Depotnummer	Gegenpartei: Depotinhaber(in)	Menge	Währung	Kurs / Stückpreis	Wert	Valuta	Gebühren / Courtage	Transaktionsnummer
---------------	--------------------------------	-------	----------	------	------------------	-------------------	-----------------------------	----------------------------------	-------	---------	----------------------	------	--------	---------------------	--------------------

2.

- Date de comptabilisation
    - Format: „01.12.2015“
    - y compris l'heure
  - Numéro de dépôt dont la production est demandée
  - Titre
    - Nom du titre
  - Genre de titre (selon la qualification interne de la banque )
    - Right
    - Share
    - Derivate (Warrant etc.)
    - Fond
    - Bond
  - ISIN
  - Transaction (selon la qualification interne de la banque )
    - Achat / Vente
    - Réception / livraison physique
    - Transfert de dépôt interne / externe
    - Division des actions
    - Annulation de la comptabilisation
  - Banque de la contrepartie
  - Numéro de dépôt de la contrepartie
  - Titulaire du dépôt de la contrepartie
    - Nom, prénom
- ou

- Nom de la société
- Pas d'adresses
- Quantité (en pièces )
- Monnaie
  - Abréviation internationale
- Cours / prix unitaire (montant)
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Valeur (quantité x cours ou prix unitaire)
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Date de valeur
  - Format: „01.12.2015“
- Frais / Courtage (montant )
  - Format des chiffres : 1'234.10, chiffres négatifs : -1'234.10
- Numéro de la transaction

3. L'ordre de ces colonnes ne doit pas être modifié .

4. Selon la transaction, toutes les colonnes peuvent ne pas être remplies. Exemple : dans le cas d'une division d'actions, il n'est pas nécessaire de remplir les informations sur le "compte de titres de la contrepartie", le "numéro de compte de titres de la contrepartie" et le "titulaire du compte de titres de la contrepartie".

5. Chaque transaction effectuée sur le dépôt dont la production est demandée doit être indiquée sur une ligne.

### **Soutien, suggestions et propositions d'amélioration**

3. Afin de garantir que les autorités de poursuite pénale reçoivent les informations dont elles ont besoin dans les rapports susmentionnés, une adresse de contact centrale a été créée à l'adresse électronique [info@ssk-cps.ch](mailto:info@ssk-cps.ch). La banque peut contacter cette adresse si des questions se posent en rapport avec la programmation des rapports ou si elle a des suggestions ou des idées d'amélioration.